

Conseil syndical - Session du 25 février 2021

Jeudi 25 février 2021, à 14 heures 30.
Visioconférence Teams

Relevé des décisions

Début de séance : 14h30

1 - Ouverture de la séance, par Monsieur LASSERRE, Président

En préambule, le Président souhaite la bienvenue à tous les élus connectés en visioconférence Teams. Il signale la présence de Monsieur DODET, le payeur départemental, avec l'équipe technique sur le site d'Hélioparc.

Il demande l'autorisation d'enregistrer les débats et présente les modalités d'organisation des débats : cliquer sur la touche « lever la main » pour solliciter la prise de parole, activer la caméra pour l'appel et les votes et utiliser le tchat pour le vote : saisir la lettre P (pour), C (contre) ou A (abstention).

2 - Appel des présents et vérification des pouvoirs par Monsieur LASSERRE :

Participants à la session :

Communauté de communes ADOUR MADIRAN	Bernard LAURENS
Communauté de communes BEARN DES GAVES	Grégory NEXON
Communauté de communes HAUT BEARN	Bernard AURISSET
Communauté de communes LACQ ORTHEZ	Patrice LAURENT
Communauté de communes LUYS EN BEARN	Thierry GADOU
Communauté de communes NORD EST BEARN	Claude BORDE-BAYLACQ
Communauté de communes PAYS DE NAY	Alain DEQUIDT
Communauté de communes VALLEE D'OSSAU	Jean-Paul CASAUBON
Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES	Philippe FAURE
	Thibaud CHENEVIÈRE
Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE	Olivier ALLEMAN
	Claire DUTARET-BORDAGARAY

Département des Pyrénées-Atlantiques	Jean-Jacques LASSERRE
	Nicolas PATRIARCHE
	Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir donné à M. le Président)
	Thierry CARRERE
	Sandrine LAFARGUE
	Valérie CAMBON

Excusés :

Communauté de communes LACQ ORTHEZ	Marlène LE DIEU DE VILLE
Communauté de communes PAYS DE NAY	Philippe LACROUX
Département des Pyrénées-Atlantiques	Véronique LIPSOS-SALLENAVE
	Maïder AROSTEGUY
	Jean ARRIUBERGE (départ à 15h)

Absents :

Département des Pyrénées-Atlantiques	Isabelle PARGADE
--------------------------------------	------------------

3- Adoption du PV

Avant de procéder à l'examen des 18 projets de délibérations, Monsieur LASSERRE soumet le PV du dernier Conseil syndical au vote de l'assemblée. En l'absence de remarque, le PV est adopté.

4- Désignation du Secrétaire de séance

Mme Claire DUTARET-BORDAGARAY assure le secrétariat de séance.

En ouverture de séance, le Président fait référence à l'actualité et notamment à l'article que Médiapart a publié récemment. L'enquête sur l'emploi de main d'œuvre étrangère par ERT suit son cours. Ces faits ne relèvent pas de la responsabilité du Syndicat. La plainte a été déposée auprès du bureau du Procureur de la République. Il faut attendre les conclusions.

Il rappelle aussi que les dysfonctionnements observés sur le terrain ou remontés par les élus ont souvent été évoqués lors des Conseils syndicaux et ont fait l'objet de décisions. Le Syndicat a adressé à SFR-FTTH des courriers traduisant son attitude de partenaire exigeant. Par ailleurs, le Syndicat a pris ses responsabilités en assurant des contrôles sur le déroulé des opérations.

Il souligne aussi que les engagements définis dans le contrat en termes d'insertion et de création d'emploi sont respectés. Le calendrier reste le sujet qui fait l'objet de discussions permanentes. Toutefois, les phases de réalisation commencent à illustrer la qualité du travail produit. Le réseau compte à date 5 000 abonnés, soit une cinquantaine par jour. Et des témoignages de satisfaction d'abonnés commencent à arriver.

Le Président expose les nouvelles modalités de rencontres entre le Syndicat et THD 64 pour accroître la réactivité des décisions et améliorer le fonctionnement. Ainsi, il est convenu d'organiser des réunions hebdomadaires ou mensuelles avec THD 64 selon la nature des sujets ainsi que des temps d'échanges réguliers chaque semaine avec un EPCI différent.

Il évoque les différentes initiatives menées sur le plan national, sur les zones AMI, AMEL, les zones à très haute densité et la voie qu'a choisie le Syndicat en lançant un RIP, la bonne réponse car elle permet de peser sur les décisions, le déroulé des opérations, le pilotage, l'emploi et l'insertion.

Il annonce la signature de la convention avec l'Etat, avec Cédric O, le 1^{er} mars, pour le recrutement de 40 médiateurs numériques dans le département, certains seront affectés au Syndicat, d'autres au Département ou aux EPCI.

Autre point d'information générale concernant les financements régionaux.

Le Président rappelle que la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat devaient subventionner la construction du réseau THD 64. Le plan de financement initial prévoyait aussi des fonds européens FEDER pour un montant de 6.1 millions d'euros.

Monsieur DAINCIART précise que le Conseil régional a annoncé en juillet 2019 porter la totalité du financement en propre en se substituant à l'Europe. La Région a confirmé cette position par deux courriers adressés au Syndicat. Toutefois, aucune délibération n'ayant été prise par l'Assemblée régionale, la décision n'est pas juridiquement actée à ce jour. Le budget proposé au vote en tient compte.

Le Président évoque les soucis observés sur les déploiements et les raccordements en aérien tout en rappelant que cette modalité est prévue au contrat. Les intervenants doivent utiliser les réseaux existants d'Enedis, Orange, etc. Or, les poteaux sont souvent en mauvais état. Il propose qu'une discussion soit engagée sur l'entretien des pylônes afin de privilégier la durabilité du réseau comme sa qualité.

Monsieur ARRIUBERGE témoigne des remontées d'information sur l'acheminement de la fibre posée « sur des noisetiers » dans le secteur de Saint-Palais, lors de la réunion des élus de montagne rassemblant des représentants du Béarn et du Pays basque. Il propose qu'une information soit adressée aux élus.

Le Président répond que les soucis liés à la desserte en aérien ne relèvent pas de la responsabilité du Syndicat.

M. PATRIARCHE rappelle que lors de la dernière commission mixte, les élus ont échangé avec Monsieur PARROT qui a promis plus de réactivité sur le suivi des poteaux. Il insiste sur la vigilance afin de ne pas laisser THD 64 déployer un réseau au rabais. Les équipes du Syndicat assurent les contrôles et les élus peuvent faire remonter des informations.

Monsieur LAURENS exprime les difficultés du SDEPA pour obtenir le remboursement par THD 64 de la redevance d'utilisation du réseau public de distribution d'électricité. La trésorerie relance depuis un an THD 64 pour un montant de 85 000 euros.

Monsieur DAINCIART répond que ce point est inscrit à l'ordre du jour du prochain comité de pilotage avec THD64.

Le Président termine ce point d'information en rappelant que le Syndicat avait prélevé les pénalités quand c'était nécessaire au regard des manquements vis-à-vis du contrat.

Monsieur ALLEMAN précise que plus 8 millions d'euros ont été appelés au titre des pénalités comme le démontre le compte de résultats qui va être examiné en session.

Il revient également sur l'organisation de réunions, mensuelles pour le comité de pilotage et hebdomadaires avec les maires et THD 64. Ces temps de rencontre vont permettre de clarifier les relations et les responsabilités de chacun, Syndicat, THD 64 et opérateurs, ainsi qu'accélérer les remontées de litiges entre opérateurs.

Monsieur GADOU témoigne que lors d'un séminaire organisé sur le territoire des Luys en Béarn, la problématique des poteaux bois obsolètes ou très vétustes a été abordée. Des agriculteurs ont proposé de dresser un état des lieux car ils souhaiteraient que les pylônes fragilisés soient remplacés.

Le Président appelle à la vigilance.

Monsieur ARRIUBERGE s'excuse et se déconnecte à 15h.

5 - Examen du projet de délibération n°1 : Comptes administratifs 2020

Rapporteur : Olivier ALLEMAN

Le Conseil syndical doit se prononcer avant le 30 juin 2021 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président du Conseil syndical au titre de l'exercice 2020.

Le Vice-président invite le Président à quitter la salle puisqu'il ne peut pas prendre part à cette délibération.

Il est proposé au Conseil syndical d'approuver les Comptes administratifs 2020 pour le budget principal et son budget annexe.

Monsieur ALLEMAN demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents. Le Président est sorti de la salle de réunion de la Nive. (16/20).*

Retour du Président.

6- Examen du projet de délibération n°2 : Comptes de gestion 2020

Rapporteur : Olivier ALLEMAN

L'année budgétaire 2020 a pris fin au mois de janvier 2021 avec la journée complémentaire. Son exécution a généré des excédents d'exécution qui sont constatés à l'identique par le comptable public et l'ordonnateur.

Monsieur DODET, notre payeur, a repris l'ensemble des écritures comptables de l'année 2020 dans le compte de gestion.

Après avoir pris connaissance du bilan et du compte de résultat à la fin de l'exercice 2020, le Conseil syndical doit statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire et statuer également sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne le budget principal et le budget annexe Aménagement numérique.

Il est proposé d'approuver les comptes de gestion pour le Budget principal et son Budget annexe dressés pour l'exercice 2020 par le Payeur départemental, de donner quitus de sa gestion au Payeur départemental pour ses comptes et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte à les signer.

Monsieur ALLEMAN demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (18/20).*

7 - Examen du projet de délibération n°3 : Affectation des résultats

Rapporteur : Olivier ALLEMAN

Les comptes administratifs font apparaître des excédents tant au niveau des sections de fonctionnement que des sections d'investissement des budgets principal et annexe.

Il convient d'affecter les résultats pour les intégrer au budget principal et au budget annexe Aménagement numérique pour l'année 2021.

Monsieur ALLEMAN demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (18/20).*

8 - Examen du projet de délibération n°4 : Adoption du budget principal et du budget annexe 2021

Rapporteur : Olivier ALLEMAN

Les budgets 2021 présentés ont été établis selon les orientations budgétaires approuvées lors de la session du 26 novembre dernier. Ils intègrent également les excédents constatés dans les comptes administratifs 2020 qui viennent d'être adoptés. L'ensemble des éléments a été présenté en Commission mixte.

Le budget principal intègre notamment les recettes des fonds usages et insertion alimentés par la DSP THD 64 ainsi que les contributions des membres du Syndicat et le cofinancement de l'Etat sur le plan de relance inclusion numérique. Ces recettes permettent de financer les frais et charges de fonctionnement du Syndicat (dont les charges de personnel), des prestations de communication et les nouveaux services et matériels numériques ouverts aux membres.

Le budget annexe Aménagement numérique est alimenté d'une part, par les recettes d'Iris 64, celles de THD 64 (dont quelques pénalités titrées) et celles liées à la location d'hébergement sur le réseau radio, et, d'autre part, par les subventions de la région Nouvelle-Aquitaine et avances des membres. Ces ressources permettent de financer le fonctionnement du réseau TDD-LTE, les contrôles réalisés sur la construction du réseau THD64 et sur le réseau Iris 64 ainsi que la subvention pour la construction du réseau THD 64 et des travaux sur le réseau radio liés aux sites rebonds et CN2.

Il est proposé de créer trois postes non permanents au tableau des emplois afin de développer les missions du Syndicat et d'autoriser Monsieur le Président à recruter les personnels nécessaires dans les domaines de l'inclusion numérique et de l'aménagement numérique. Ainsi, il conviendrait de recruter deux rédacteurs contractuels en contrats de projets de 2 ans pour exercer la fonction de médiateurs numériques et un ingénieur contractuel en contrat de projet de 3 ans pour assurer les contrôles sur la construction du réseau THD. Le tableau des emplois actualisé est en annexe.

Il est proposé au Conseil syndical d'adopter le budget principal 2021 (annexe 1) et le budget annexe Aménagement numérique 2021 (annexe 2), d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 à créer deux emplois non permanents de rédacteur pour poursuivre la démarche d'inclusion numérique dans le cadre du Plan France Relance et un emploi non permanent d'ingénieur pour renforcer les contrôles sur la construction du réseau THD, d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 à recruter deux conseillers.ères médiateurs numériques et un(e) chargé(e) de mission aménagement numérique, d'approuver le tableau des emplois modifié (annexe 3) et de reconduire la contribution de 187 € par agent à l'Amicale du personnel du CD64.

Monsieur ALLEMAN demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (18/20).*

9 - Examen du projet de délibération n°5 : Création d'un service de paiement en ligne

Rapporteur : Olivier ALLEMAN

Comme toute administration, le Syndicat est soumis à l'obligation de mettre à disposition de ses usagers un service de paiement en ligne par carte bancaire ou prélèvement SEPA. Ce service gratuit pour les usagers est proposé par la DGFIP.

Il vous est proposé d'adhérer à l'offre de paiement PayFip/TiPi et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 à signer la convention et les formulaires d'adhésion annexés.

Monsieur ALLEMAN demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (18/20).*

10 - Examen du projet de délibération n°6 : Adhésion aux deux contrats d'assurance-groupe risques statutaires 2021 – 2025

Rapporteur : Olivier ALLEMAN

En octobre 2019, le Syndicat Mixte avait confié mandat au CDG64 pour lancer une consultation en faveur d'un contrat d'assurance-groupe risques statutaires auprès d'assureurs agréés. Le Centre de gestion a retenu CNP Assurance comme assureur et Sofaxis comme gestionnaire.

Le premier contrat proposé concerne les fonctionnaires relevant de la CNRACL au taux de 5.93 % et le second, les agents du régime général au taux de 0.9 %. L'assiette de cotisation comprendrait le traitement indiciaire, la NBI, les indemnités et les charges patronales, soit une base annuelle estimée à 335 000€ pour les agents non titulaires et 325 000€ pour les agents titulaires.

Pour information, le coût moyen d'un accident de travail s'élève à plus de 4 000 € (données Sofaxis).

Madame LARRASET précise que la contribution totale pour les deux contrats pour une année pleine s'élève à environ 22 000€.

Il est proposé d'adhérer aux deux contrats couvrant tous les risques (décès, accident, maladie, maternité...) pour une durée de 5 ans, de déterminer l'assiette de cotisation au traitement indiciaire, NBI, indemnités et charges patronales et d'autoriser Monsieur le Président de La Fibre64 à signer les contrats.

Monsieur ALLEMAN demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (18/20).*

11 - Examen du projet de délibération n°7 : Règlement du temps de travail et ses outils

Rapporteur : Olivier ALLEMAN

Il appartient à chaque collectivité, dans le respect du principe de libre administration, de délibérer en matière de durée et d'organisation du travail, en prenant en compte la diversité des situations locales et la spécificité des missions des agents territoriaux.

Le Syndicat Mixte La Fibre64 doit définir les principes généraux en matière d'organisation du temps de travail au regard de la réglementation en vigueur et notamment de la durée fixée à 1607 heures annuelles.

La délibération qu'il est proposée d'adopter vient poser un cadre commun applicable à tous les agents du Syndicat. Le règlement annexé a été présenté au Comité technique intercommunal en décembre dernier, il a recueilli un avis favorable à l'unanimité. Il définit le cycle de travail à 40 heures par semaine, le droit à 30 jours de congés annuels, à 23 jours de RTT dont la journée de solidarité, à diverses autorisations d'absence et différents congés ; il fixe également les dispositions relatives aux heures supplémentaires en privilégiant le principe de récupération à celui du paiement ; il ouvre enfin le droit aux agents de La Fibre64 d'ouvrir un compte épargne-temps, de l'alimenter et de n'utiliser les jours épargnés que sous forme de congés.

Il est proposé au Conseil syndical d'adopter le règlement du temps de travail annexé à la présente délibération, le dispositif des heures supplémentaires, en privilégiant le principe de récupération à celui du paiement et le dispositif du compte épargne-temps selon les modalités définies dans le règlement du temps de travail annexé à la présente délibération et de n'utiliser les jours du CET que sous forme de congés.

Monsieur ALLEMAN demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (18/20).*

12 - Examen du projet de délibération n°8 : Ouverture du dispositif du télétravail aux agents du Syndicat Mixte La Fibre64

Rapporteur : Olivier ALLEMAN

Le confinement lié à l'état d'urgence a bouleversé les modes de vie et modifié les pratiques professionnelles, en instaurant notamment le travail à distance. Ainsi les services de La Fibre64, comme tant d'autres collectivités, ont expérimenté cette nouvelle organisation du travail rendue possible par l'usage des technologies de l'information et de la communication et par la mise à disposition des personnels d'équipements de travail mobiles.

Il convient maintenant de définir un cadre d'application exposé dans la charte annexée à la présente délibération et présentée au Comité technique intercommunal de décembre dernier.

Elle précise notamment les trois modalités d'exercice du télétravail lorsque la crise sanitaire permettra le retour à une vie professionnelle normale : le télétravail pour raison de service, pour raison médicale, handicap ou état de grossesse et en cas de situation exceptionnelle telle la pandémie liée au Covid-19. Une convention tripartite type en annexe formalisera l'accord entre l'agent, son supérieur hiérarchique et l'autorité territoriale.

Il est proposé au Conseil syndical d'adopter le dispositif du télétravail ainsi que la convention tripartite, de l'autoriser aux agents de La Fibre64 et d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions tripartites.

Monsieur ALLEMAN demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (18/20).*

13 - Examen du projet de délibération n°9 : Adoption d'une convention type pour l'occupation de locaux à titre gracieux

Rapporteur : Olivier ALLEMAN

Notre médiateur numérique, Fabien Devilliers, intervient dans les communes dans le cadre des ateliers de médiation numérique afin de réduire la fracture numérique. Dans quelques mois, ils seront trois à intervenir, sans compter les temps de rencontre proposés pour le développement d'usages et services numériques de proximité ou éventuellement des interventions auprès de la population pour l'aménagement numérique du territoire.

Les communes et autres structures partenaires mettent régulièrement à disposition du Syndicat Mixte une salle à titre gracieux pour l'organisation de ces actions.

Il est proposé au Conseil syndical d'adopter le modèle de convention de mise à disposition de locaux présenté en annexe et d'autoriser Monsieur le Président à signer toute convention avec les communes du département et autres structures partenaires.

Monsieur ALLEMAN demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (18/20).*

14 - Examen du projet de délibération n°10 : Adoption d'une convention d'intervention pédagogique

Rapporteur : Olivier ALLEMAN

Le Syndicat La Fibre64 a été sollicité par l'établissement Etcharry Formation et Développement (EFD) pour une intervention dans le cadre de la formation au diplôme d'éducateur.trice spécialisé.e. L'objectif est de proposer un atelier pédagogique pour dispenser aux étudiants les fondamentaux de l'inclusion numérique, politique publique départementale co-portée par La Fibre64. Cette intervention sera assurée par la chargée de mission inclusion numérique, Aurélie Salin.

Il est proposé au Conseil syndical d'adopter la convention d'intervention pédagogique avec EFD annexée à la présente, de valider son modèle pour d'autres collaborations à venir auprès d'autres partenaires et d'autoriser Monsieur le Président à la signer, ainsi que les prochaines à venir.

Monsieur ALLEMAN demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (18/20).*

15 - Examen du projet de délibération n°11 : Candidature Plan de relance - Transformation numérique des collectivités territoriales

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

La crise sanitaire a révélé la nécessité de modifier les pratiques pour assurer la continuité des services publics. La transformation numérique des collectivités territoriales doit s'intensifier pour assurer à tous les Français des services publics de qualité. L'Etat s'engage à soutenir cette modernisation via un fonds doté de 88 millions d'euros permettant de financer des actions s'inscrivant dans 4 dispositifs et favorisant la mutualisation.

La Fibre64 étudie les différents dispositifs de ce plan de relance pour le compte de ses membres mais également dans la perspective de projets communs avec le réseau DECLIC.

Monsieur PATRIARCHE rappelle que le plan de relance revêt aussi le volet inclusion numérique et que le Président de La Fibre64 va signer avec Cédric O, secrétaire d'Etat au numérique, la convention visant au recrutement d'une quarantaine de conseillers médiateurs numériques. Le projet initial portait sur dix médiateurs (7 pour le compte du Département et 3 pour le Syndicat). Au final, après consultation des EPCI, ce sont 40 personnes qui vont intervenir dans le département, certains avec des missions plus sociales auprès notamment des commerçants, artisans, personnes âgées...

Le Président souligne l'importance de ces recrutements pour le territoire.

Monsieur DAINCIART ajoute que les médiateurs exerceront des fonctions différentes et que le Syndicat assurera la coordination des actions menées par les 40 intervenants dans l'objectif de toucher tous les publics avec les moyens les mieux adaptés.

Monsieur NEXON demande si parmi les 40 conseillers figurent ceux qui seront recrutés par les EPCI.

Monsieur DAINCIART confirme que toutes les demandes des EPCI ont été prises en compte dont celle de Béarn des Gaves.

Monsieur PATRIARCHE se félicite de cette démarche menée de concert et de l'entente entre les EPCI.

Il est proposé au Collège Usages et services numériques de permettre au Syndicat Mixte La Fibre64 de répondre au plan de relance pour la transformation numérique des collectivités territoriales, au regard des opportunités proposées par les différents dispositifs, à la fois pour le compte de ses membres mais aussi dans l'hypothèse de projets communs avec le réseau DECLIC et ses membres au regard des différents dispositifs proposés et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 à engager les démarches nécessaires auprès des partenaires locaux et nationaux pour finaliser la ou les candidatures de La Fibre64, à signer tout document afférent pour les déposer et mettre en œuvre les dispositifs.

Monsieur PATRIARCHE demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Collège Usages et services numériques. Adopté à l'unanimité des présents (18/20).*

16 - Examen du projet de délibération n°12 : Bourse de l'innovation : « De la fibre dans les idées ! »

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

La Fibre64 propose de lancer un appel à projets dénommé « De la fibre dans les idées ! » pour récompenser des prototypes innovants de services visant à améliorer le quotidien des habitants du département. Il serait financé par le fonds de développement des usages numériques de la DSP à hauteur de 100 000 € et ouvert à tous, collectivité, association, usager individuel ou groupement d'usagers.

Monsieur PATRIARCHE expose les modalités de cet appel à projets, sorte de budget participatif dont le jury composé des trois Vice-Présidents de La Fibre64 et de deux membres du monde socio-économique local et national examinera les projets et les classera au regard de différents critères tels que par exemple, l'originalité, gains d'efficacité, reproductibilité du prototype... Ce classement sera alors proposé au Président. Un bilan serait présenté sur la session du Conseil syndical qui suit l'attribution des prix.

Le règlement d'intervention annexé à la présente délibération fixe les conditions de cet appel à projet qui serait publié à partir de la mi-mars pour une proclamation des résultats autour du 30 avril. Le projet de convention avec les porteurs de projets a également été transmis.

Le Président demande si un montant plancher a été défini.

Monsieur PATRIARCHE répond que l'objectif est de soutenir le plus grand nombre de projets innovants dans la limite des 100 000 € et d'encourager la participation de tous.

Le Président souligne la pertinence de la démarche qui va contribuer à faire mieux connaître le Syndicat.

Il est proposé au Collège Usages et services numériques d'autoriser la création de cet appel à projet, d'adopter le Règlement d'intervention qui prévoit notamment la mise en place d'un jury, d'adopter également le modèle de convention et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 à signer les conventions avec les porteurs de projet lauréats ainsi que les attributions de subventions.

Monsieur PATRIARCHE demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Collège Usages et services numériques. Adopté à l'unanimité des présents (18/20).*

Monsieur LAURENT quitte la session et se déconnecte.

17 - Examen du projet de délibération n°13 : Convention d'usages avec le Département des Pyrénées-Atlantiques

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

L'une des missions du Syndicat Mixte est de déployer des services, outils et ressources utiles aux collectivités membres, dont le Département des Pyrénées-Atlantiques, pour mener à bien la réalisation de leurs politiques publiques.

En 2020, le numérique éducatif a fait l'objet d'une action renforcée, coordonnée par Clémentine Pradalier, la chargée de mission de La Fibre64 en collaboration étroite avec la Direction de l'Éducation. Ainsi plus de 1 200 élèves ont été sensibilisés à la citoyenneté numérique, et cela malgré les deux périodes de confinement.

Monsieur PATRIARCHE expose les deux axes prioritaires définis en 2021 : d'une part, l'inclusion numérique avec la poursuite de la démarche d'essaimage et le recrutement de 7 médiateurs numériques en SDSEI auxquels s'ajoutent les 2 dédiés à l'accompagnement des artisans et commerçants ; d'autre part, le développement de l'administration électronique.

Il est proposé au Collège Usages et services numériques d'adopter la convention de développement des usages numériques entre le Syndicat et le Département annexée à la présente pour une durée d'un an et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 à signer ainsi que ses avenants éventuels.

Monsieur PATRIARCHE demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Collège Usages et services numériques. Adopté à l'unanimité des présents (17/20).*

Monsieur FAURE quitte la session et se déconnecte.

Monsieur PATRIARCHE se déconnecte le temps de l'examen et du vote de la délibération n°14.

18 - Examen du projet de délibération n°14 : Convention de prestations et d'usages avec le CDG 64

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques est un acteur local qui agit pour le compte des collectivités membres du Syndicat Mixte. A ce titre, il souhaite bénéficier de l'offre de services de solutions numériques du Syndicat comme ce fut le cas l'année passée.

Pour ce faire, il est proposé au Collège Usages et services numériques d'adopter la convention en annexe qui définit les modalités de mise en œuvre des prestations de service et leur financement et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 à la signer.

Monsieur CASAUBON demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Collège Usages et services numériques. Adopté à l'unanimité des présents (15/20).*

Monsieur PATRIARCHE se reconnecte.

19 - Examen du projet de délibération n°15 : Soutien à l'organisation du salon IA Pau 2020

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

La Fibre64 a participé pour la deuxième année consécutive au salon de l'Association Intelligence Artificielle Pau organisé à Pau du 4 au 6 décembre sous une forme 100 % en ligne en raison de la crise sanitaire.

En effet, l'intelligence artificielle est de plus en plus présente au sein des collectivités, notamment pour le pilotage des politiques publiques et l'initiative locale mérite d'être soutenue.

Il est proposé au Collège Usages et services numériques d'attribuer à l'association IA Pau un financement de 2 700 € sur le fonds Usages de la DSP, d'adopter la convention de soutien annexée et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Monsieur PATRIARCHE demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Collège Usages et services numériques. Adopté à l'unanimité des présents (16/20).*

20 - Examen du projet de délibération n°16 : Modification du catalogue de service du réseau hertzien

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

Il convient de modifier le catalogue de service du réseau hertzien afin de l'adapter à la nouvelle offre puisque la technologie Wimax a été supprimée pour être remplacée par la 4 G fixe LTE.

Le nouveau catalogue fixe notamment le montant de la redevance mensuelle à 19 €. Il prévoit également que l'équipement de réception de client de l'utilisateur final (CPE) lui soit cédé gracieusement à l'issue de la période de garantie de l'installation de 3 mois étant entendu que cet équipement n'est pas réutilisable une fois installée. Un courrier du Syndicat sera remis à l'utilisateur final par l'installateur pour l'informer de la démarche de La Fibre64.

Il est proposé au Collège Aménagement numérique d'adopter le catalogue de service annexé à la présente délibération

Monsieur CASAUBON demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Collège Aménagement numérique. Adopté à la majorité des présents (14/17).*

21 – Examen du projet de délibération n°17 : Évolution du règlement d'intervention pour l'aide à l'installation d'un équipement de raccordement non filaire à Internet

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

La modernisation du réseau radio en 4G fixe LTE est une alternative en attendant l'arrivée de la fibre. Le réseau THD radio est ouvert à la commercialisation depuis début 2021.

Il convient d'actualiser le règlement relatif à l'acquisition et installation d'un équipement de raccordement non filaire à internet, satellite ou 4 G fixe, en ajoutant une condition d'inéligibilité (au réseau radio ou au réseau FTTH). Le dossier de demande de subvention est également modifié pour prendre en compte ces conditions.

Il est proposé au Collège Aménagement numérique d'adopter le nouveau règlement d'intervention et le dossier modifié de demande annexés à la présente délibération.

Monsieur CASAUBON demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Collège Aménagement numérique. Adopté à la majorité des présents (14/17).*

22 – Examen du projet de délibération n°18 : Subventions pour l'installation d'un équipement de raccordement non filaire à Internet

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

C'est un sujet abordé dans chacune des séances du Conseil syndical : un certain nombre d'administrés n'a pour seule solution que les raccordements hertziens pour accéder à Internet.

Monsieur CASAUBON expose que le règlement d'intervention qui vient d'être adopté dans la délibération précédente permet de soutenir l'installation des équipements satellitaires ainsi que les équipements 4G.

Il est proposé au Collège Aménagement numérique d'octroyer la subvention nécessaire à l'installation d'un équipement satellite à cinq foyers. Le tout pour un montant de 1 151 euros.

Monsieur CASAUBON demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Collège Aménagement numérique. Adopté à la majorité des présents (14/17).*

23- Points divers

Avant de terminer la séance, le Président remercie notamment les trois rapporteurs.

Il se félicite du bon état d'esprit au sein du Conseil syndical et exprime sa confiance sur la pertinence de la création du Syndicat qui est exemplaire en termes de collaboration entre le Département et les EPCI et qui offre une belle « force de frappe » avec des contributions financières tout à fait supportables pour chaque membre comparativement aux tickets financiers sollicités pour faire vivre des structures intercommunales ou associatives.

Il se dit également confiant sur le déroulé des opérations tout en reconnaissant que la vigilance demande une attention permanente.

Il souligne que les dispositions prises en termes de réunions mensuelles et hebdomadaires vont renforcer le suivi.

Il invite les élus à la réactivité vis-à-vis de ce qu'ils observeront sur le terrain car les collaborations sont nécessaires.

Il ajoute que les résultats du travail mené par le Syndicat mixte sont positifs, tant sur la téléphonie mobile que sur l'inclusion numérique. Le Syndicat est devenu le référent accompagnateur technique des services de l'Etat.

15 - Fin de séance : 15h50

Annnonce de la clôture des travaux, par le Président qui donne rendez-vous à chacun au prochain Conseil syndical.
